

**ANNEXE TEMPS PARTIELS - LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES**

**ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022**

		<b>Renouvelable jusqu'à :</b>	<b>Pièces justificatives à joindre à ma demande :</b>	<b>surcotisation</b>
<b>TEMPS PARTIEL DE DROIT</b>	<b>Pour élever un enfant</b>	- la <b>veille des 3 ans de l'enfant</b> pour lequel je sollicite le temps partiel de droit  - en cas d'adoption, le <b>jour de l'échéance du délai de 3 ans à compter de l'arrivée au foyer de l'enfant</b> (et ce, quel que soit l'âge de l'enfant)	La copie de l'acte de naissance ou du livret de famille ou de l'attestation d'adoption est à transmettre uniquement si celle-ci n'a jamais été transmise à votre service de gestion	Non
	<b>Pour donner des soins :</b> - à son conjoint (marié, lié par un PACS ou concubin) - à un de ses enfants à charge (c'est-à-dire moins de 20 ans et ouvrant droit à des prestations familiales) - à un de ses ascendants <b>victime d'un accident ou atteint d'une maladie grave et nécessitant la présence d'une tierce personne</b>	<b>Renouvelable sans limitation tant que les conditions requises sont réunies.</b>  Cesse de plein droit lorsque l'état de santé du conjoint, enfant ou ascendant ne nécessite plus ma présence.	1) Copie d'un des documents suivants : - acte de mariage, PACS ou certificat de concubinage établi en mairie - livret de famille attestant le lien de parenté  2) Certificat médical délivré par un praticien hospitalier renouvelé tous les 6 mois	Possibilité de surcotiser
	<b>Pour donner des soins :</b> - à son conjoint (marié, lié par un PACS ou concubin) - à un de ses enfants à charge (c'est-à-dire moins de 20 ans et ouvrant droit à des prestations familiales) - à un de ses ascendants <b>atteint d'un handicap et nécessitant la présence d'une tierce personne</b>	<b>Renouvelable sans limitation tant que les conditions requises sont réunies.</b>  Cesse de plein droit lorsque l'état de handicap du conjoint, enfant ou ascendant ne nécessite plus ma présence.	1) Copie d'un des documents suivants : - acte de mariage, PACS ou certificat de concubinage établi en mairie - livret de famille attestant le lien de parenté  2) Certificat médical  3) Copie d'un des documents suivants : - pour un adulte handicapé : copie de la carte d'invalidité ou attestation de versement de l'AAH (allocation aux adultes handicapés) ou de l'indemnité compensatrice pour tierce personne - pour un enfant handicapé : attestation de versement de l'AAEH (allocation d'éducation de l'enfant handicapé)	Possibilité de surcotiser
	<b>Pour handicap dans le cadre de l'obligation d'emploi relevant des 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10°, et 11° de l'article L. 323.3 du code du travail</b>	<b>Renouvelable sans limitation tant que les conditions requises sont réunies</b>	Justificatif de la situation de handicap : attestation de reconnaissance BOE, notification de RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), attribution de l'AAH (allocation aux adultes handicapés), carte d'invalidité...	Possibilité de surcotiser
<b>TEMPS PARTIEL SUR AUTORISATION</b>	<b><u>Pour créer ou reprendre une entreprise</u></b>	<b>Durée limitée à 3 ans renouvelable pour une durée d'1 an</b>  En cas de création ou de reprise d'entreprise, je ne peux bénéficier d'un nouveau temps partiel qu'au terme d'un délai de 3 ans après le précédent temps partiel accordé pour le même motif.	Demande d'autorisation de cumul dans le cadre de la création ou reprise d'entreprise qui sera à transmettre à la DSDEN du Nord – bureau gestions mutualisées – Chef de bureau : Nathalie HECQUET 03.20.15.31.91  La demande d'autorisation de cumul doit être effectuée parallèlement à la demande de temps partiel	Possibilité de surcotiser
	<b><u>Pour convenances personnelles</u></b>	<b>sous réserve des nécessités de service</b>	Pas de pièce justificative	Possibilité de surcotiser
<b>Cas particulier</b>	<b>Pour les directeurs d'école</b>	<b>TP de droit ou sur autorisation</b>	Pas de pièce justificative( sauf TP de droit) , soumis à l'avis du DASEN.	